PROFIL SANITAIRE 2015-2020
SENEGAL

Table des matières

Table des matières 2
Liste des tableaux 2
Liste des graphiques 2
Introduction 3
I. Indicateurs sociodémographiques (à compléter par Ndour) 4
II. Etat de santé 5
III. Organisation et fonctionnement du système national de santé 6
IV. Situation des maladies à potentiel épidémique 8

Liste des tableaux

No table of figures entries found.

Liste des graphiques

Figure 1: Carte administrative du Sénégal 3
Figure 2: Evolution de la population sénégalaise par sexe de 2015 à 2019 4
Figure 3: Pyramide des âges du Sénégal, projection de 2019 5

Introduction

Le Sénégal est situé à l'extrême ouest du continent africain. Il couvre une superficie de 196 722 km² avec une façade maritime occidentale de plus de 700 km du nord au sud. Il est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'Est par la République du Mali, au Sud par la République de Guinée et la République de Guinée Bissau, et à l'Ouest par l'océan atlantique. La République de Gambie constitue une enclave de 25 km de large et de près de 300 km de long à l'intérieur du territoire sénégalais.

Le Sénégal a opté pour une politique de déconcentration administrative avec un découpage en 14 régions, 45 départements et 123 arrondissements.

La carte 1 montre les Régions administratives du Sénégal.

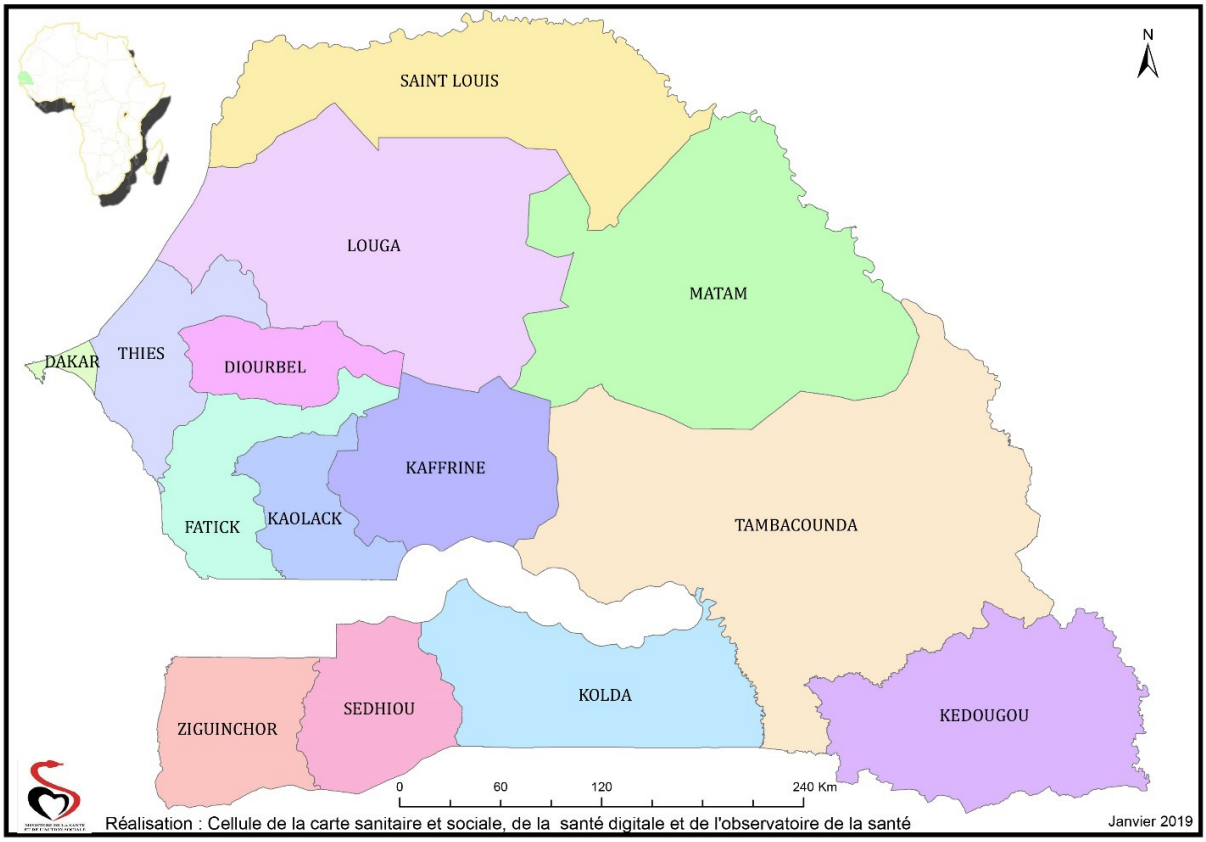


Figure 1: Carte administrative du Sénégal

Ce profil pays a été produit à travers une revue de documents déjà existants. Il s'agit notamment :

- des annuaires des statistiques sanitaires (),
- des rapports annuels de surveillance épidémiologique (2015 à 2019),
- du rapport du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage effectué en 2013
- des Bulletins épidémiologiques annuels du paludisme 2015 et 2017
- des Enquêtes Démographiques et de Santé Continue (2015, 2016, 2017, 2018, 2019)
- de la plateforme de gestion des données sanitaires et sociales DHIS2

- de la Stratégie Nationale de Financement de la Santé (SNFS) pour tendre vers la couverture sanitaire universelle, 2017
- du Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS) 2019-2028

Un comité restreint a produit ce document, sous l'encadrement du chef de la Division du Système d'Information Sanitaire et Sociale (DSISS) de la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques (DPRS), puis soumis au Directeur de la même institution pour approbation.

I. Indicateurs sociodémographiques

D'après les résultats du RGPHAE-2013, la population d sénégalaise est passée de 14 356 575 habitants en 2015 à 16 705 608 habitants en 2020, soit une augmentation de 2 349 033 habitants sur la période ou un accroissement annuel de 2,5%. La Figure 2 montre cette évolution pour les hommes et pour les femmes.

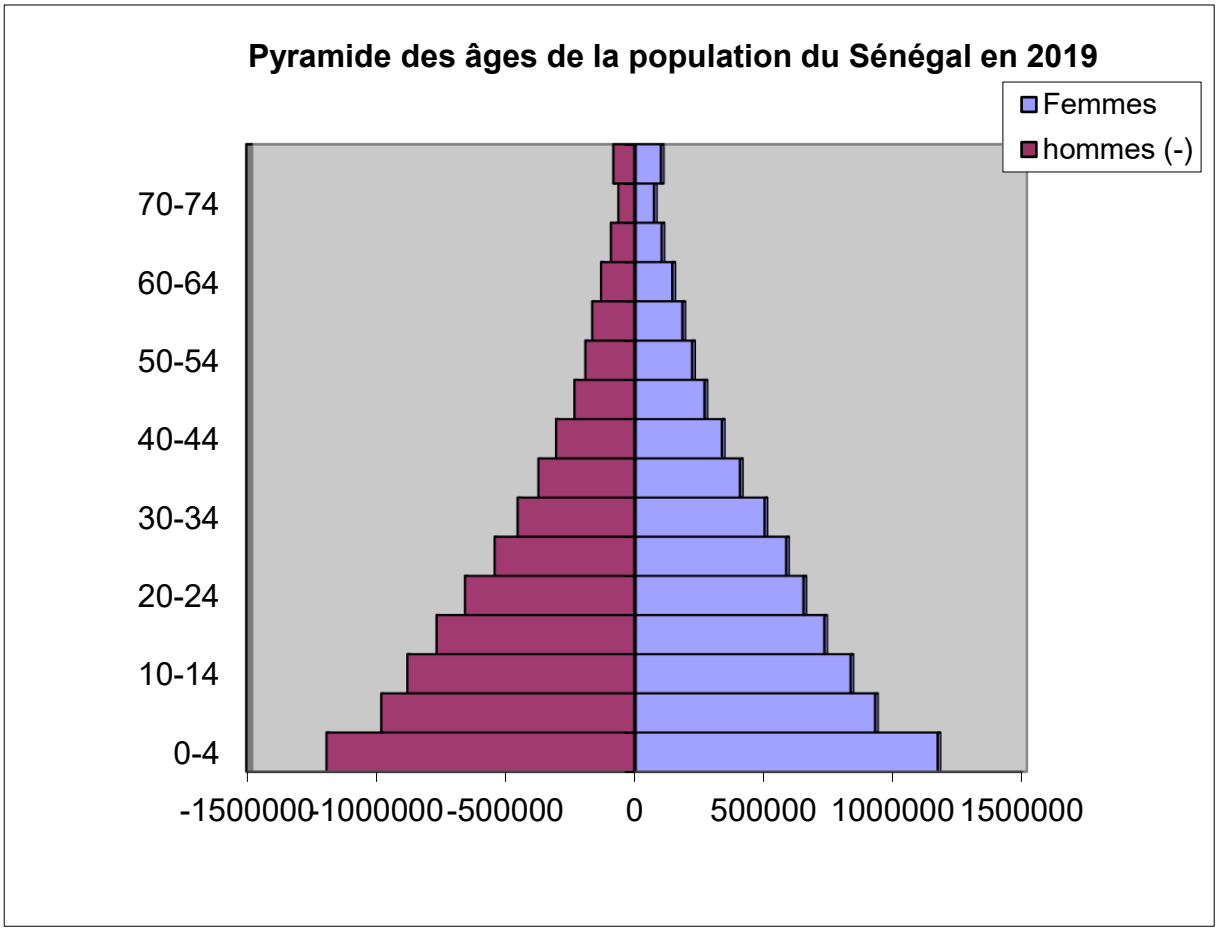


	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FEMININ	7,202,919	7,427,372	7,658,408	7,896,040	8,140,343	8,391,358
MASCULIN	7,153,656	7,372,487	7,597,938	7,829,997	8,068,782	8,314,250

Figure 2: Evolution de la population sénégalaise par sexe de 2015 à 2019

La population sénégalaise est essentiellement rurale. En effet, pour la même période taux d'urbanisation se situe aux environs de 47%. Durant cette période, un peu plus de la moitié (51%) de la population est composée de femme. Les moins de 5 ans représentent 16% de la population et la population âgée entre 5 -14 ans occupe 25%, ceci témoigne une population très jeune au cours de la période allant 2015 et 2020. Cependant, au moins de 4% de la population est âgée de plus 65 ans sur la même période. Le taux de dépendance varie autour de 83%. La fécondité demeure toujours élevé car l'indice synthétique de Fécondité est passée de 5,3 à 4,7 entre 2015 et 2020. Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle est passée de 65,6 en 2015 à 67,8 en 2020 soit un gain 2,2 ans. La population est jeune est alphabétisée. En effet, les jeunes (15–24 ans) sont 66% alphabétisés sur la période 2015-2020.

La pyramide des âges de la population sénégalaise est présentée dans la figure suivante.



source: ANSD , rapport de projection

Figure 3: Pyramide des âges du Sénégal, projection de 2019

II. Etat de santé

2.1 Mortalité

Le gouvernement du Sénégal a fait de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent/jeune, une priorité. A ce titre, un plan stratégique intégré SRMNIA, un dossier d'investissement pour l'amélioration de la Santé Maternelle et Infantile (SMI) et un Plan d'urgence de la santé de la mère et du nouveau-né ont été élaborés.

La mortalité maternelle est estimée à 236 décès pour 100 000 naissances, en 2017. Les causes de décès maternels sont dominées par les hémorragies, les maladies hypertensives, les dystocies, les septicémies, les avortements. Il existe d'autres causes indirectes comme l'anémie, le paludisme et le VIH/SIDA.

La mortalité des moins de 5 ans, estimée 37‰ en 2019 au Sénégal, a connu une baisse notable par rapport aux années précédentes. En effet en 2015, sur 1000 naissances, 59 mourraient avant leur cinquième anniversaire. Ce résultat est atteint grâce aux efforts déployés par le pays notamment la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, les stratégies de prise en charge au niveau communautaire et des activités préventives comme la vaccination. Les causes les plus fréquentes de

mortalité infanto-juvénile sont les infections, notamment les infections respiratoires aigües, les diarrhées, et le paludisme. Quant à la mortalité infantile elle est passée de 39‰ en 2015 à 29‰ en 2019, soit une réduction de plus de 25% en l'espace de 4 années.

La mortalité néonatale a également connu une évolution similaire. De 23‰ en 2015, en 2019 ce taux est de 21‰, malgré un pic à 28‰ connu en 2017. Les principales causes de mortalité néonatale au Sénégal sont constituées par la prématurité, les asphyxies, les septicémies, les anomalies congénitales et la pneumonie.

2.2 Morbidité

- ✓ ***Maladies transmissibles (Suivi des 4 indicateurs de la liste)***

Le Paludisme

En 2019 les indicateurs de morbidité palustre ont connu une réduction significative avec la mise en œuvre de toutes les interventions à efficacité prouvée et plus particulièrement la réalisation de la campagne nationale de distribution de MILDA et la campagne de chimio prévention du paludisme saisonnier (CPS) dans les régions ciblées. Cette morbidité palustre est passée de 4,86% en 2015 à 3,03% en 2019 soit une réduction notable de 37,6 %, selon le bulletin épidémiologique annuel du paludisme de 2017.

Le VIH/SIDA

La prévalence nationale du VIH/SIDA (chez les 15-49 ans) est de 0,5% en 2017 (EDS 2017), variant de 0,8% à 0,5% chez les femmes et, de 0,5% à 0,4% chez les hommes. Cette estimation relativement faible, cache des disparités au niveau régional.

- ✓ ***Maladies non transmissibles***

Ces affections sont responsables de 34% de décès au Sénégal. L'enquête STEPS réalisée en 2015 a montré une prévalence nationale du diabète de 3,4%. La prévalence de l'hypertension artérielle, selon la même enquête, est estimée à 29,8% dans la population générale. Il s'agit de mesures faites sur une population d'individus âgés de 18 à 69 ans. Une nouvelle enquête STEPS est en cours au Sénégal.

III. Organisation et fonctionnement du système national de santé

a. Gouvernance et financement de la santé

Le Plan National de Développement Sanitaire et Social constitue le cadre de mise en œuvre de la politique de santé et d'action sociale au Sénégal. Outre les engagements internationaux relatifs aux ODD, il prend en compte les autres engagements du pays en matière de santé, notamment : (i) le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, tenue du 5 au 13 septembre 1994 au Caire ; (ii) la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en date du 02 mars 2005 ; (iii) le Règlement Sanitaire International (RSI) de 2005 ; (iv) l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ; (v) la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement du 29 août 2008 et, (vi) la Déclaration d'Astana sur les Soins de Santé Primaires (SSP), lors du sommet sur les 40 ans de la déclaration d'Alma Ata en Octobre 2018.

Le PNDSS 2019-2028 a pour enjeu fondamental l'avancée du pays vers la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) pour la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) numéro 3.

C'est ainsi que la Stratégie Nationale de Financement de la Santé (SNFS) été élaborée en 2017 pour tendre vers la CSU pour l'accès équitable à des services de santé de qualité.

La revue des dépenses de l'Etat, des collectivités territoriales et des Partenaires au Développement a montré la progression importante de 47,97% de l'allocation budgétaire de l'Etat en 5 ans. Malgré cet effort remarquable, la part de la santé ne représente encore que 8% du budget national (SNFS 2017).

Les dépenses totales de santé par habitant sont estimées à 64,79 USD et les dépenses publiques de santé par habitant sont de 12,64 USD.

b. Disponibilité du personnel de santé

Des efforts importants ont été déployés dans le domaine des ressources humaines du secteur de la santé, depuis plus d'une quinzaine d'années, afin d'assurer une meilleure intégration du développement des ressources humaines aux objectifs de santé au Sénégal.

C'est ainsi que le Sénégal dispose en 2019 d'un médecin pour 100 000 habitants, 1 infirmier d'Etat pour 5000 habitants et 0,8 sages-femmes pour 1500 femmes en âge de procréer. Il est à noter que sur le plan régional il y'a une certaine disparité des valeurs de ces indicateurs selon le Plan national de développement des ressources humaines en santé et action sociale (PNDRHSS) 2020-2028.

La densité en personnel médical (médecins, sages-femmes d'Etat et infirmiers d'Etat) est de 4,39 professionnels pour10 000 habitants sur le plan national.

Au Sénégal, le pourcentage de femmes enceintes dormant sous des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide (MII) est passé de 51,8% en 2015 à 68% en 2019 avec un pic à 69% en 2017. Des efforts importants ont également été faits concernant la couverture de 2ème dose de TPI dans le cadre des soins prénatals qui est passé de 49,4% en 2015 à 62,9% en 2019.

c. Facteurs et comportements à risque

L'OMS recommande l'allaitement exclusivement au sein pendant les six premiers mois pour une croissance, un développement et un état de santé optimaux. Au Sénégal, 41% des nourrissons sont exclusivement nourris au sein en 2019, contre 36% en 2015. Selon la même source, parmi les facteurs pouvant amener les mères à ne pas adopter l'AME, on note l'insuffisance pondérale à la naissance, qui est de 19% au Sénégal. Le taux d'insuffisance pondérale des moins de 5 ans est passé de 15,5% en 2015 à 14,4% en 2019.

Le taux de grossesse des adolescentes (15-19 ans) était de 16% de 2015 à 2017. Il est 14% en 2019.

En 2015, le pourcentage d'utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque était de 74,8%, et a baissé au fil des années, avec une valeur estimée à 68,7 % en 2018 et 72% en 2019.

La population Sénégalaise utilisant une source d'eau potable améliorée est passée de 75,8% en 2015 à 84,7% en 2018. Et, concernant les installations sanitaires améliorées, les utilisations sont passées de 61,9% en 2015 à 77,2% en 2018.

IV. Situation des maladies à potentiel épidémique

De 2015 à 2020, la Surveillance épidémiologique des maladies prioritaires au Sénégal n'a pas enregistré de cas de choléra, de rougeole ou de fièvre jaune.